

# CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN FORAGE

*Entre :*

Matthieu COPPOOLSE  
EARL COPPOOLSE  
Bois Girault  
Arrabloy  
45500 GIEN

*Désigné ci-après par "le propriétaire", d'une part*

*Et :*

SAS Les 3 Dômes  
La Tortillerie - RD 122  
45 250 OUZOUEUR SUR TREZEE

*Désigné ci-après par "l'utilisateur", d'autre part*

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

## **Article 1 : Situation du forage**

La présente convention concerne la mise à disposition du forage du propriétaire.

Le forage se situe sur la parcelle cadastrale A0237

## **Article 2 : Objet de la convention**

L'utilisateur souhaite avoir accès au forage du propriétaire afin de répondre aux besoins de l'unité de méthanisation en cas unique d'absence de ressource aqueuse sur le site.

Le volume prélevé sera d'au maximum 5 800 m<sup>3</sup>.

## **Article 3 : Engagements du propriétaire et de l'utilisateur**

Le propriétaire est responsable de l'entretien du forage et de sa conformité vis-à-vis de la réglementation.

Le propriétaire s'engage à informer l'utilisateur de tout changement significatif pouvant impacter la situation ou les volumes prélevables dans ce forage.

Le propriétaire s'engage à soustraire les volumes prélevés par l'utilisateur de son quota attribué.

L'utilisateur s'engage à fournir au propriétaire le détail des volumes prélevés grâce à un relevé annuel des consommations.

L'utilisateur s'engage à mettre en œuvre sur son site toutes les mesures permettant de limiter les besoins à cette ressource.

L'utilisateur ne pourra pomper l'eau que pour la réinjecter au sein de l'unité de méthanisation.

#### **Article 4 : Durée de la convention**

La convention entre en vigueur à la date de sa signature par les deux parties.

Elle demeure en vigueur pour une durée de 3 ans et est renouvelable par tacite reconduction.

Chaque partie peut y mettre fin par préavis délivré par lettre recommandée avec accusé de réception 8 mois avant la date de renouvellement, sauf circonstances exceptionnelles ou cas de force majeure.

#### **Article 5 : Rupture de contrat. Litiges**

La présente convention peut être résiliée avant son terme normal en cas de manquement d'une des deux parties à l'une des obligations lui incombant.

Elle peut être résiliée avec un préavis de 8 mois par l'utilisateur, en cas de cessation d'activité (changement de propriété, vente, cessation foncière) ou de changement d'activité.

Elle peut également être résiliée avec un préavis de 8 mois par le propriétaire, en cas de modification sur le forage ou de cessation d'activité, sans que l'utilisateur puisse réclamer une indemnité.

Les délais de préavis ne s'appliquent pas en cas de circonstance exceptionnelle ou en cas de force majeure (sinistre, maladie...).

En cas de litige et en l'absence d'accord amiable, la seule juridiction reconnue et acceptée par les parties est celle du Tribunal d'Orléans.

#### **Article 6 : Modifications**

La présente convention peut être modifiée à tout moment d'un commun accord entre les deux parties, sur demande formulée par l'une d'entre-elles.

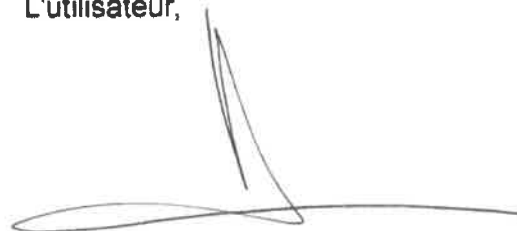
Fait a Arrabloy, le 27 fevrier 2020

Le propriétaire,

Matthieu Coppoolse gérant



L'utilisateur,





Exploitation Monsieur COPOOLSE

# FORAGE

Commune Bois Girault - ARRABLOY

Réalisation Battage Soupape - Trépan

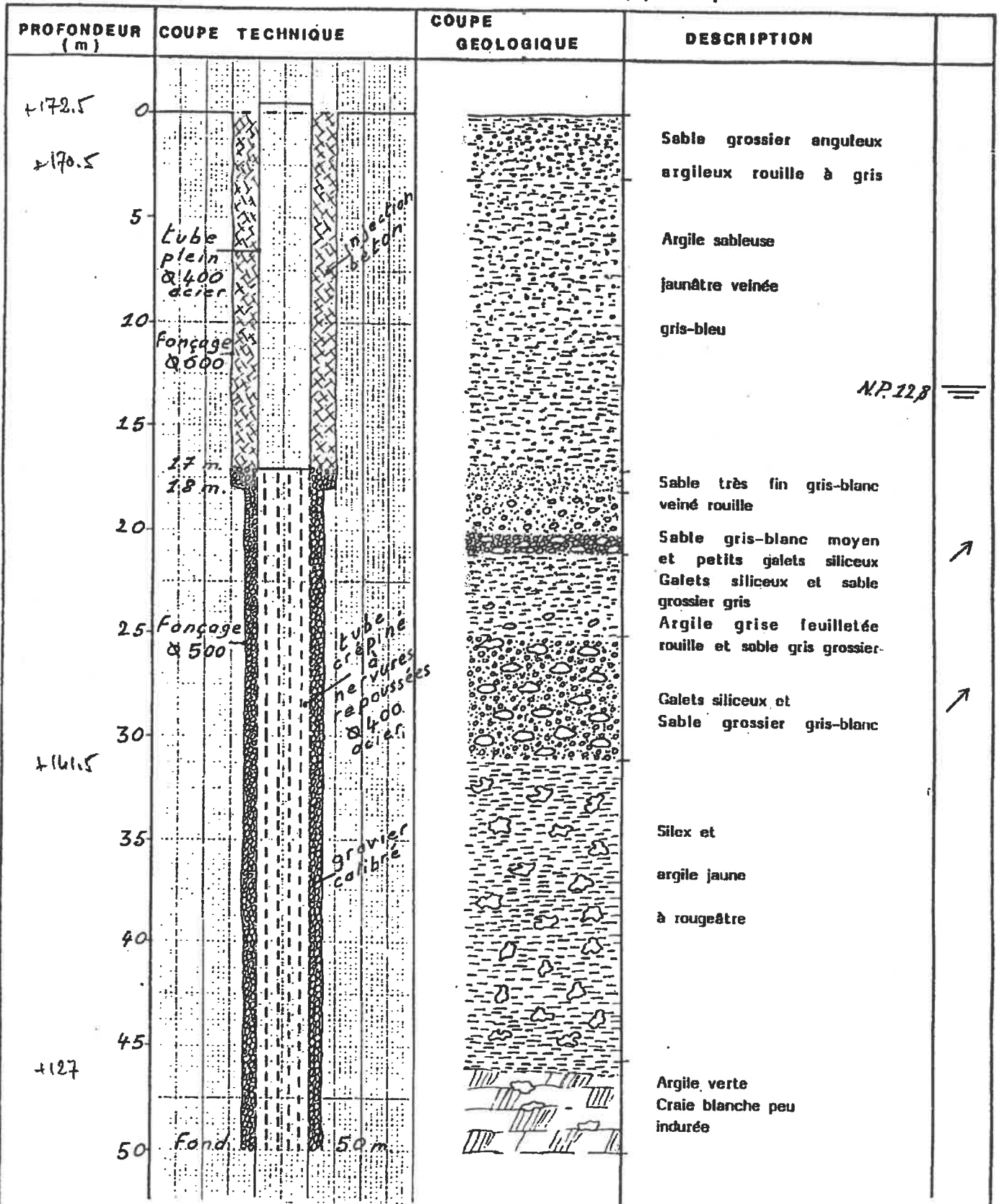


Fig. 2 - Coupes technique et géologique



128698  
04323X0092



# Dossier du sous-sol

## BSS001DYSL

04323X0092/F

### Localisation

#### Identifiant national de l'ouvrage

BSS001DYSL

#### Ancien code

04323X0092/F

#### Département

LOIRET (45) - SGR/CEN

#### Commune

ARRABLOY (45155)

#### Nom local

F

#### Numéro de carte

0432

#### Huitième

3X

#### Région naturelle

SENONAIS-PUISAYE

#### Bassin versant

Non renseigné

#### Adresse ou Lieu-dit

BOIS GIRAULTS - LES GATINES A 237

#### Coordonnées

Système	X (m)	Y (m)
Lambert 2 étendu	629700	2299860
Lambert 2 - Centre	629700	299860
Lambert-93	679914	6733053

Système	Latitude	Longitude
WGS84	47.69756389   47° 41' 51" N	2.73220155   2° 43' 55" E

#### Altitude

172.5 m - Précision EPD



## Description technique

**Identifiant national de l'ouvrage**

BSS001DYSL

**Ancien code**

04323X0092/F

**Nature**

FORAGE

**Profondeur atteinte**

50.0 m

**Diamètre de l'ouvrage**

Non renseigné

**Date fin de travaux**

May 1, 1988

**Mode d'exécution**

Non renseigné

**Etat de l'ouvrage**

Non renseigné

**Utilisation**

EAU-ASPERSION.

**Objet de la recherche**

Non renseigné

**Objet de l'exploitation**

EAU.

**Objet de la reconnaissance**

Non renseigné

**Gisement**

Non renseigné

**Document(s) papier**

DECLARATION-CODE-MINIER, PLAN-SITUATION, COUPE-TECHNIQUE, COUPE-GEOLOGIQUE, CARACTERISTIQUES-CREPINE, PRODUCTIVITE, AUTORISATION.

**Références**

Non renseigné

**Référencé comme point d'eau** OUI**Niveau d'eau mesuré par rapport au sol**

12.8 m - May 1, 1988

## Coupe

**Z Origine**

Non renseigné

**Auteur**

Non renseigné

**Date**

Non renseigné

---

## Document(s) numérisé(s)

5 document(s)

Vignette	Nom	Type	Poids
----------	-----	------	-------